

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

26 JUIN 2018

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2018⁽¹⁾

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE, DE LA JEUNESSE, DES DROITS DES
FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

PAR M. JEAN-MARC DUPONT.

(1) Voir Doc. n°648 (2017-2018) n°1 à 4.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de Mme Simonis, Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances, partim pour ce qui concerne ses compétences	3
2	Discussion générale	3
3	Examen des articles et tableaux budgétaires relevant de la compétence de la commission	5
3.1	Division organique 06 (Cabinets Ministériels)	5
3.2	Division organique 11 (Affaires générales et Secrétariat général)	5
3.3	Division organique 23 (Jeunesse)	7
3.4	Division organique 40 (Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement et orientation – relations internationales)	8
3.5	Division organique 56 (Enseignement de promotion sociale)	8
4	Vote	9
	ANNEXE 1	10
	ANNEXE 2	12
	ANNEXE 3	14

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances a examiné, au cours de sa réunion du 26 juin 2018(2), le projet de décret contenant l'ajustement du Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2018 (doc. 648 (2017-2018) n°1).

1 Exposé de Mme Simonis, Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances, partim pour ce qui concerne ses compétences

Mme la Ministre indique aux commissaires que l'ajustement 2018 qui leur est présenté est rigoureux et responsable. Les moyens dans les secteurs de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, de l'Egalité des chances et des droits des femmes sont maintenus, voir renforcés.

Elle précise que la majeure partie des mouvements opérés découle de l'application des nouveaux paramètres d'indexation selon l'indice santé, sur les différents décrets relevant des compétences Egalité des chances, Droits des femmes et Jeunesse.

Concernant l'Enseignement de Promotion sociale, les estimations de l'Administration générale de l'Enseignement sur la base des 12 derniers mois de paie connus sont appliqués et intègrent l'indexation des salaires découlant du dépassement de l'indice-pivot prévu en septembre.

Elle désire ensuite s'arrêter sur 4 évolutions positives intéressantes.

Premièrement, une augmentation de 100.000 € visant le renforcement du dispositif de lutte contre les violences faites aux femmes, qui passera, en premier lieu, par le soutien d'actions ponctuelles en phase avec la réponse globale et structurée attendue sur cette problématique, mais qui, dans un second temps, viendra soutenir la mise en place du décret visant à assurer un financement pérenne. Celui-ci sera soumis en première lecture au

Gouvernement au mois de juillet.

Ensuite, il lui paraissait plus que nécessaire de valoriser les formations d'un des piliers du secteur de la Jeunesse : les animateurs volontaires et socio-culturels. 225.000€ viennent ainsi augmenter les articles budgétaires y relatifs, permettant le passage à 31€ l'heure de formation dispensée.

Par ailleurs, la Ministre signale que la mise en œuvre du processus de gender budgeting se poursuit de manière accélérée et atteindra l'objectif fixé : une codification adéquate intégrant la dimension de genre dans l'entièreté du budget pour l'exercice initial 2019. A l'heure actuelle, près de 650 articles ont été codés, justifiés et validés par la Cellule d'appui genre, soit plus de 50 % des lignes budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle souhaite conclure par les résultats de l'affectation des enveloppes des accords du non-marchand signés fin du mois dernier par les différents partenaires. Elle se réjouit de l'intégration des coordinations des écoles de devoirs dans leur champ d'application et constate la qualité des efforts du Gouvernement pour respecter ses engagements.

2 Discussion générale

M. Evrard est d'avis que l'ajustement budgétaire présenté est plutôt classique et ne dévoile rien d'étonnant. Il estime toutefois que cet ajustement aurait pu être plus précis et détaillé, notamment au regard de la nouvelle comptabilité publique, qui invite à une transparence totale.

Il note que le budget genré devient petit à petit une réalité, même s'il reste beaucoup de travail, et il s'en réjouit.

Il profitera de cette discussion pour faire le point sur certains projets spécifiques qui soulèvent encore des questions, quant à leur finalité, du côté du groupe MR. Il s'agit, par exemple, de la gratuité des repas dans les cantines, de la labellisation des projets de promotion de l'interculturalité, et du forum international « D'une seule voix pour le droit à l'avortement », organisé avec le Ministre-Président Demotte, qui s'est déroulé en juin 2018. Sur ce dernier point, il se demande si des budgets

(2) Ont participé aux travaux de la commission :

Mme Morreale (Présidente), Mme Bonni, M. Dupont, Mme Gérardon, M. Ikazban, Mme Pécriaux, Mme Brogniez, Mme Durenne, M. Evrard, Mme Simonet, Mme Waroux

Ont assisté aux travaux de la commission :

Mme Ryckmans : membre du Parlement

Mme Simonis, Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances
M. Metelitzin, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Simonis

M. Henry, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Simonis

Mme Wilmet, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Simonis

M. Degaute, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Simonis

Mme Nisole, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Simonis

Mme Monteiro-Lopez, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Simonis

M. Louyet, collaborateur du groupe PS

M. Ameloot, collaborateur du groupe PS

Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR

Mme Mallia, collaboratrice du groupe cdH

particuliers ont été débloqués pour poursuivre la dynamique. Il rappelle que la Belgique s'est placée au premier plan dans la campagne « She decides », qui vise à lever des fonds pour la santé et les droits sexuels fondamentaux, de même que dans la campagne « Shesequal », lancée par le Ministre fédéral De Croo. Il souhaite, par conséquent, savoir de quelle manière la Fédération Wallonie-Bruxelles s'inscrit dans ce mouvement.

Ensuite, **Mme Pécriaux** estime que les députés ont affaire à un ajustement technique qui traduit l'évolution de paramètres macro-économiques. Cet ajustement est la preuve du sérieux et de la responsabilité avec laquelle le budget initial 2018 avait été confectionné. Elle souligne que le Gouvernement parvient à maintenir le cap et indique que le groupe PS en est très satisfait. Elle souligne ensuite les moyens supplémentaires obtenus visant à subventionner les formations des animateurs socio-culturels et les animateurs volontaires, qui permettront aux jeunes de bénéficier d'un encadrement de qualité supérieure. Le Groupe PS observe également avec enthousiasme la mise à disposition de crédits pour mettre en place un meilleur accompagnement pédagogique des étudiants de promotion sociale et la mise en place de l'enseignement inclusif. Enfin, elle pointe les moyens dégagés pour lutter contre les violences faites aux femmes. Finalement, le groupe PS se dit curieux par rapport au premier bilan à tirer de l'appel à projets concernant la gratuité des repas en maternelles et sollicite quelques informations à ce sujet.

De son côté, **Mme Ryckmans** salue les moyens mis à disposition pour lutter contre les violences faites aux femmes. Elle souligne le travail effectué par la Ministre en termes de relation avec le secteur de la justice, afin d'obtenir une réelle reconnaissance de la culpabilité des auteurs de telles violences, et afin de permettre la prise en charge intégrale des victimes. Elle souhaite donc attirer l'attention de la Ministre sur l'importance de continuer à travailler sur ces questions-là et de faire en sorte que des moyens soient également mis par les autres niveaux de pouvoir.

Quant à **Mme Waroux**, elle affirme qu'il est essentiel de continuer à mener au mieux les politiques publiques en répondant aux besoins des secteurs, ce qui demande du temps pour appréhender les besoins et ce qui demande de la concertation avec les différents acteurs.

Le cdH apprécie la philosophie de l'échange et de la réciprocité des acteurs où chacun, en fonction de ses missions, joue un rôle prépondérant dans la gestion de la chose publique.

Ils soutiennent donc la mise en œuvre de la Charte associative. Celle-ci consacre des principes fondamentaux comme la reconnaissance de l'associatif par les autorités publiques et la complémentarité de l'action de l'un et de l'autre dans les missions d'intérêt général.

Elle rappelle que le secteur associatif est porté par de nombreux volontaires, et qu'au niveau du pouvoir Fédéral, certain semble l'oublier, comme dans le cas du projet de loi sur les contrats associatifs ou du nouveau « Code des Sociétés et des Associations ». Selon elle, il faut marteler que ces volontaires sont les chevilles ouvrières du maillage associatif et de la société civile. Elle se réjouit donc de constater que la Ministre a investi plus de 225.000€ à destination des animateurs volontaires et des animateurs du secteur socio-culturel. La formation contribue à l'éducation non-formelle des jeunes volontaires et à l'accomplissement de leurs missions.

La commissaire souhaite ensuite faire le point sur le budget généré, puisque lors de l'initial et des différentes réunions de Commission et du Comité d'avis, la Ministre a parlé d'un budget généré à l'initial 2019, afin d'obtenir une codification adéquate de l'ensemble des AB et une note genre jointe au budget. Elle souhaite savoir si cet objectif sera tenable.

Mme la Ministre propose d'aborder les questions et réflexions relatives aux cantines scolaires, aux violences faites aux femmes et à la promotion de l'interculturalité lors de la discussion par divisions organiques.

Elle revient ensuite sur la remarque de M. Evrard en matière de comptabilité publique, et note qu'il n'a pas évoqué d'exemple concret.

Elle rappelle ensuite que le budget initial 2019 sera le premier budget généré, puisque l'ensemble des AB seront codifiées et analysées. Cela permettra au Gouvernement de poursuivre des politiques plus ciblées en fonction de l'impact sur l'égalité entre hommes et femmes. Elle signale qu'il n'y a donc pas de retard dans le calendrier et qu'un nombre important de formations ont été proposées et organisées à l'attention des membres des cabinets et du Ministère, soit plus de 200 personnes. Ces formations sont, à ses yeux, la condition *sine qua non* pour la réussite de l'implémentation du budget généré.

Concernant le forum international organisé les 21 et 22 juin appelé « D'une seule voix pour le droit à l'avortement », la Ministre indique qu'elle visait 3 objectifs, et ce, en collaboration avec le Ministre-Président Demotte. Le premier était de se concentrer sur le droit des femmes à disposer de leurs corps, puisque ce droit des femmes est de plus en plus remis en question. Ensuite, l'idée était de prendre le temps de rassembler des hommes et des femmes engagés politiquement en Fédération Wallonie-Bruxelles et au niveau européen avec des personnes issues de la société civile ou du monde associatif, afin d'effectuer un comparatif des législations européennes et internationales en la matière. Finalement, le hasard du calendrier a fait que huit propositions de lois sont à l'examen au Parlement Fédéral sur le sujet. C'était donc l'oc-

casion, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, de lancer une charte d'engagements appelée « L'appel de Bruxelles ». Elle signale, finalement, qu'elle ne pouvait dégager de nouveaux moyens en phase d'ajustement, mais qu'il n'est pas impossible que des montants supplémentaires soient affectés, à l'initial 2019, à la suite de ce forum.

3 Examen des articles et tableaux budgétaires relevant de la compétence de la commission

3.1 Division organique 06 (Cabinets Ministériels)

M. Evrard se demande si le cabinet de la Ministre, qui comportait à l'initial 31,7 équivalents temps-plein est toujours composé de la même manière.

Mme la Ministre lui indique que son cabinet est actuellement composé de 32,5 équivalents temps-plein.

3.2 Division organique 11 (Affaires générales et Secrétariat général)

Mme Simonet cite l'AB 01.02.31 sur le soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'interculturalité, puisque la Ministre lui avait indiqué, dans le cadre d'une question orale, que l'appel à projets avait été prolongé, faute d'un nombre suffisant de candidatures. Elle souhaite savoir si plus de candidatures ont été déposées.

La commissaire mentionne ensuite l'AB 01.04.32 relative aux subventions pour les initiatives en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et les 100.000 euros supplémentaires qui y sont alloués. Dans son discours, la Ministre a mentionné des actions ponctuelles et un projet de décret qui viendra pérenniser les moyens. Elle sollicite plus d'informations sur les actions ponctuelles envisagées.

Elle aborde ensuite l'AB 01.01.32 qui se rapporte à des subventions dans le domaine des droits des femmes, car elle souhaite connaître la répartition des 700.000 euros. Elle souhaite aussi connaître l'état d'avancement de la campagne contre l'hyper sexualisation des enfants, qui avait été annoncée dans ce programme.

Enfin, elle souhaite que la Ministre fasse le point relativement à l'expérience pilote visant la gratuité des repas scolaires. Elle se demande où en est la note fixant le contour des appels à projets et si le dispositif sera prêt pour la rentrée scolaire en septembre.

M. Evrard aborde l'AB 01.02.31 au sujet des projets transversaux et locaux de promotion des

droits culturels et de l'interculturalité. Il souhaite faire le point sur le décret adopté en mars 2018 pour pérenniser le dispositif des appels à projets et offrir la possibilité de labelliser certains projets pendant deux années. Il désire savoir ce qui a été réalisé jusqu'à présent et connaître le nombre de projets labellisés et soutenus.

Il se joint, par ailleurs, à la question de Mme Simonet sur la campagne contre l'hyper sexualisation des enfants.

Il souhaite également savoir si les budgets destinés à la plateforme Alter'Egales sont intégralement utilisés et connaître le contenu du programme de la plateforme jusqu'à la fin de l'année. Il se demande, en outre, si l'appel à projets relatif à la mixité dans le sport a connu autant de succès que l'année passée et si la Ministre a des informations sur les dossiers qui devaient être déposés pour le 30 mai.

Quant à l'AB 01.03.32 qui concerne les initiatives en matière de lutte contre le racisme, il souhaite savoir si le montant de 164.000 euros a été utilisé en 2018, et si c'est le cas, pour quelles campagnes.

Le commissaire aborde ensuite le projet relatif à la gratuité des repas scolaires en maternelles, dont il a du mal à comprendre la finalité absolue et le mode d'évaluation. La presse parle de 78 écoles retenues sur tout le territoire, mais il souhaite savoir quelles sont les 3 écoles qui ont été sélectionnées en province du Luxembourg et connaître les critères de répartition du programme. Il rappelle que la crainte du groupe MR se rapporte à la concurrence créée entre les établissements et qu'ils estiment plus judicieux d'installer ce programme en première primaire, puisque l'enseignement maternel n'est pas obligatoire. Enfin, il pointe la diversité culturelle des élèves de la Fédération et se demande comment, à travers ces repas, il est possible de répondre à cette diversité sociétale. Il se demande également qui va gérer les éventuelles contraintes posées.

Enfin, M. Evrard souhaite savoir si un premier appel à projets a été lancé en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

Mme la Ministre souhaite se concentrer, dans un premier temps, sur l'AB 01.02.31, et donc sur la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité. Elle indique que les 15.000 euros supplémentaires, apparus à l'ajustement, sont dus à l'indexation du budget prévu. Comme annoncé à l'initial, la totalité de l'enveloppe sera consacrée au soutien d'actions retenues en 2018, dans le cadre de l'appel à projets lancé en janvier 2018 et clôturé en mai de la même année. 300 dossiers ont été déposés et la sélection d'appel à projets se trouve actuellement entre les mains de l'Inspection des finances. L'idée de départ était de labelliser dès l'année 2018, mais le Conseil de la promotion de l'in-

terculturalité n'étant pas encore composé, il n'est pas apte à remettre un avis sur la labellisation. Un appel à candidatures pour obtenir une labellisation sera lancé en septembre, afin de permettre des décisions et donc une labellisation d'opérateurs dès janvier 2019.

Concernant le projet visant à lutter contre l'hypersexualisation des enfants, l'avis de l'Inspection des finances est également attendu, ce qui permettra ensuite de désigner l'opérateur.

En matière de violences faites aux femmes, l'AB 01.04.32 lui a permis de soutenir « SOS viol » à hauteur de 60.000 euros comme chaque année. Ensuite, des actions et initiatives innovantes sont en effet soutenues, comme la campagne de sensibilisation « sale chienne » sur le harcèlement sexiste dans l'espace public (20.000 euros), comme le projet de l'ASBL « Brise le silence » à destination des victimes de violences sexuelles (20.000 euros) ou encore une campagne de sensibilisation relative à la lutte contre les violences conjugales dans les relations amoureuses des jeunes (45.000 euros) et la campagne de promotion de la ligne d'écoute SOS viol (30.000 euros).

En outre, différentes recommandations liées à la thématique 2017 d'Alter'Egales consacrées à l'intégrité physique et psychique pourraient également être financées à partir de cet AB. La Ministre ajoute que, dès que le décret sur les violences faites aux femmes aura reçu l'aval du Parlement, ce seront bien 400.000 euros qui seront là pour soutenir structurellement des initiatives et associations dans ce domaine.

Concernant l'AB 01.05.32 sur l'expérience pilote dans les cantines scolaires, elle rappelle que l'appel à projets ainsi que la circulaire ont été lancés le 20 avril, et clôturé le 15 mai 2018. Au total, 196 écoles ont envoyé un dossier de candidature, et 172 d'entre eux ont été jugés recevables (pour un montant estimé à 4.400.000 euros). Afin de sélectionner ces dossiers en respectant les principes d'égalité des chances et de lutte contre la pauvreté, la priorité a été donnée aux écoles accueillant les élèves les moins favorisés au sein de l'encadrement différencié. Elle signale que l'ensemble des projets recevables de classe 1 et 2 sont couverts par l'appel à projets. Pour le surplus, les choix ont été opérés selon deux critères principaux, qui minimisent toutes formes de concurrence : une répartition géographique identique à celle qui existe dans les écoles maternelles relevant du décret relatif à l'encadrement différencié, et une répartition réseau identique à celle qui existe dans l'ensemble des écoles maternelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles relevant du même décret.

Au total, ce sont 78 écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ont été sélectionnées, pour un budget d'1.191.833 euros. 4000 enfants seront

ainsi touchés par cette mesure.

Quant aux écoles sélectionnées en province du Luxembourg, il y a un projet retenu à Arlon, un à Durbuy et un à Marche-en-Famenne.

Mme Simonet sollicite la transmission de la liste des 78 écoles sélectionnées auprès de la Ministre(3).

De son côté, **M. Evrard** reste peu convaincu par cette initiative, car il faut aller plus loin et pouvoir différencier l'effet d'aubaine des vrais besoins rencontrés. 4000 élèves vont sans doute mieux manger, mais le dispositif n'a de sens que si l'on peut l'évaluer et prouver sa plus-value, et s'il peut être généralisé. Toutefois, trouver des critères d'évaluation concrets et objectifs lui paraît compliqué. Il souhaite donc savoir comment la Ministre compte s'y prendre et quel est l'objectif à long terme.

Mme la Ministre rappelle qu'il s'agit d'une expérience pilote de deux ans. Une évaluation sera organisée de manière permanente puisque les subventions ne sont pas données entièrement dès que le projet est retenu mais en deux phases. Un des éléments à vérifier sera l'éventuelle augmentation du nombre d'enfants se rendant à la cantine dans les écoles sélectionnées. Elle rappelle qu'une étude a montré que plus une famille se trouve dans des conditions socio-économiques difficiles, moins elle se rend ou bénéficie des services proposés, pour des raisons financières ou culturelles. Ensuite, l'accent a été mis sur le « bien manger » dans l'appel à projets, et cette notion va de l'assiette concrète au projet pédagogique de l'école en la matière. En 2019, une évaluation finale et complète sera réalisée et offrira, au futur Gouvernement, l'occasion de décider s'il poursuit ou non cette expérience de gratuité.

Ensuite, elle indique que l'appel à projets Alter'Egales s'est clôturé le 29 juin. La Ministre rappelle qu'il a été lancé pour un montant de 300.000 euros et concerne, cette année, la thématique du droit des femmes à être représentées. Elle signale qu'une sélection des projets reçus sera opérée prochainement et que les parlementaires auront l'occasion de la questionner ultérieurement sur ce sujet en commission.

Concernant l'appel à projet sur la mixité dans le sport, lancé en collaboration avec le Ministre Madrane, il est crédité de 100.000 de son côté et de 150.000 euros du côté du Ministre Madrane. Elle indique que 70 dossiers ont été reçus et que le comité de sélection s'est réuni le 27 juin 2018, pour envoi des notifications officielles aux bénéficiaires à la fin du mois de juillet.

Au sujet de l'AB relative à la lutte contre le racisme, elle rappelle l'organisation des « Universités de lutte contre le racisme » qui ont eu lieu en

(3) Voir annexe 1

mai 2018 et ont réuni environ 300 personnes. Le Ciré, avec 30.000 euros, a coordonné l'organisation de cet événement. La relance de la campagne de lutte contre le racisme doit aussi avoir lieu lors du dernier trimestre de 2018.

3.3 Division organique 23 (Jeunesse)

Mme Simonet remarque que les subsides accordés aux locaux des mouvements de jeunesse n'ont pas augmenté pour la sécurisation de leurs locaux et bâtiments. Elle entend qu'un budget soit fait de choix, mais estime qu'il en va à la fois de la sécurité des jeunes et du respect que l'on montre à la jeunesse. Au regard des besoins, son vœu est que cette enveloppe puisse être augmentée.

Mme la Ministre explique que la circulaire 2018 a été lancée fin février. La date de clôture est le 18 juin pour les Centres et Maison de jeunes et le 29 juin pour les groupes locaux de Mouvements de jeunesse.

Elle rappelle que ce sont les Fédérations des Mouvements de jeunesse qui proposent les projets à subventionner.

Ensuite, **Mme Brogniez** souhaite obtenir de plus amples informations concernant les transferts qui ont lieu entre différentes AB. L'AB 12.33.21 passe de 15.000 euros à rien du tout, alors qu'elle concerne les activités internationales de jeunesse. Elle se demande si ce type de projets internationaux cessera.

Quant à l'AB 33.04.21, on note un transfert de 155.000 euros vers les AB 33.05.21 et 33.06.21, alors qu'il s'agissait de subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse et d'autres secteurs. Elle s'interroge sur l'abandon de cet aspect transversal souvent prôné comme important. Concernant les deux AB nouvellement créées, elle voudrait connaître le nombre et le type de projets mis en place, et savoir si un appel à projets a été lancé.

Par ailleurs, elle ne remarque aucun mouvement budgétaire au niveau du Bureau International de la Jeunesse (BIJ), alors qu'il a eu besoin de soutien pour la mise en place du projet « Corps européen de solidarité » de M. Juncker, qui mobilise des européens de moins de 30 ans autour d'une cause sociale. Puisque M. Demotte a accordé une dotation complémentaire de 44.000 euros au BIJ, elle se demande si la Ministre n'aurait pas pu également intervenir.

Enfin, elle note l'augmentation de la subvention de formation des animateurs volontaires. Elle se renseigne sur le nombre de jeunes qui seront formés et sur le type de formations demandées.

Mme Waroux prend ensuite la parole pour aborder la question des deux AB nouvellement

créés : L'AB 33.05.21 (subventions pour des projets de politiques locales de jeunesse) et l'AB 33.06.21 (subventions liées à des activités de jeunesse entre les trois communautés – BEL-J). Elle se demande pourquoi ces AB ont été créés et d'où proviennent les moyens budgétaires. Elle se demande, en outre, pourquoi l'AB 33.04.21 concernant les subventions pour des projets de transversalité entre jeunesse et d'autres secteurs ne pouvait remplir les mêmes missions.

De plus, elle signale que lors de l'initial 2017, cet AB 33.04.21 avait été augmenté de 500.000€ et était déjà destiné à couvrir les politiques locales de jeunesse, mais était aussi à destination d'initiatives innovantes, notamment dans le domaine de l'Education aux médias. Elle se demande ce qu'il en est.

Mme la Ministre revient sur la question de Mme Brogniez concernant l'AB 12.33.21 et explique que cet AB est destiné à des marchés publics, alors que le soutien à l'appel à projets BEL-J se fait via une convention. C'est la raison pour laquelle le montant a été transféré sur l'AB 33.06.21, qui permet le financement de ce type de conventions. Elle rappelle que le projet BEL-J a été mis en place par les Ministres de la Jeunesse des trois communautés pour permettre aux jeunes de découvrir la culture des autres communautés et d'améliorer leurs compétences linguistiques, en étant volontaire dans une association située dans une autre communauté. Elle propose de communiquer aux députés la liste des bénéficiaires de Bel-J et de joindre cette liste au rapport(4).

Concernant la réduction de 155.000 euros à l'AB 33.04.21, elle s'explique par deux transferts. D'une part, 150.000 euros pour l'élargissement du projet « Politiques locales de jeunesse », et, d'autre part, 5.000 euros pour renforcer le projet BEL-J précité. Selon la Ministre, la transversalité n'est absolument pas abandonnée, puisque les appels à projets « Histoire, croisées » sont toujours de mise et que la transversalité qui concerne les pouvoirs locaux est transférée sur une autre AB.

Elle répond à Mme Waroux que la circulaire éducation aux médias fonctionne toujours : 30.000 euros sont réservés au second appel à production, et cet appel a été lancé en février 2018.

Concernant les politiques locales de jeunesse, l'objectif est de généraliser le soutien, par phases, en 2018. Elle précise que 42 communes ont participé aux séances d'information et le Creccide (opérateur conventionné) a rencontré 10 communes sur le terrain.

La Ministre indique ensuite que le montant de 45.000 euros attribué au BIJ concerne les missions strictement décrétales. Le Ministre Demotte soutient, lui, trois équivalents temps-plein, et c'est encore lui qui gère les moyens dédiés au personnel

(4) Voir annexe 2 : Bilan Bel'J 2017

pour le « Corps européen de solidarité », soit trois équivalents temps-plein également. Elle ajoute que si les BIJ soumettait un dossier qui entre dans les priorités de la prochaine législature, il pourrait recevoir de nouveaux financements.

Enfin, elle signale qu'elle ne peut préciser le type de formations suivies par les animateurs socio-culturels volontaires, mais précise que ce sont 10.246 heures de formations qui ont été proposées⁽⁵⁾.

Mme Brogniez souligne que l'AB 12.33.21 se rapportait spécifiquement à des activités internationales, alors que les AB 33.05.21 et 33.06.21 concernent des activités intra belges.

Mme la Ministre affirme que l'intitulé de cet AB était erroné puisque cet AB qui présentant un caractère international recouvrait en fait le projet BEL-J. Cela n'avait donc rien d'international, et les moyens ont été transférés dans l'AB adéquat. Elle rappelle, par ailleurs, que c'est le BIJ qui est responsable des actions internationales, ces actions ne sont dès lors absolument pas réduites, puisque le BIJ conserve ses moyens.

3.4 Division organique 40 (Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement et orientation – relations internationales)

M. Evrard note le montant de 31.000 euros qui vise à provisionner les créances potentielles dans la problématique de l'interprétation de l'article 11bis du décret-programme du 12 juillet 2001, dont la non application avait été dénoncée par la Cour des Comptes. Il souhaite en apprendre davantage sur la mécanique au cœur de cet AB. Il rappelle cet article permet de solliciter une solution de non-remboursement lorsqu'il s'agit d'un paiement indu résultant d'une erreur administrative et lorsque le bénéficiaire du paiement peut de bonne foi le tenir pour acquis. Il note, enfin, que cette démarche est généralisée à l'ensemble des Ministres.

Mme Simonet se joint à cette question.

Mme la Ministre explique que ces 31.000 euros visent le remboursement d'indus indûment remboursés. Il s'agit de personnel enseignant ayant été trop payé suite à une erreur, qui avaient déjà commencé à rembourser mais qui ont ensuite invoqué l'article 11bis sur la prescription pour être à nouveau remboursés. Cette solution est issue d'une concertation entre l'ensemble des cabinets.

3.5 Division organique 56 (Enseignement de promotion sociale)

M. Evrard se souvient que la Ministre avait annoncé deux projets d'écoles d'Enseignement de promotion sociale inclusives, l'une à Seraing et l'autre à Farciennes. Il souhaite savoir si le projet de l'école de St-Josse qui avait été annoncé, pour un montant de 75.000 euros, est déjà prévu dans cet ajustement.

De son côté, Mme Ryckmans désire plus d'explications sur les projections de réduction de 494.000 euros sur les frais de fonctionnement des écoles.

Mme Simonet s'arrête sur l'AB 01.04.82 relatif à la provision pour la mise en œuvre des accords sectoriels, car 2.800.000 euros avaient été ajoutés à l'initial, et qu'une première mesure visait à couvrir les coûts liés au rôle de personne de référence prévue par le décret de promotion sociale inclusif. Une seconde mesure permet d'affecter des moyens à du personnel supplémentaire pour remplir les missions d'accompagnement et d'aide à la réussite des étudiants. Dès lors que ces budgets existent depuis plusieurs mois, elle questionne la Ministre sur la manière dont se déroule la prise de fonction du personnel engagé et sur le nombre de référents.

M. Evrard, quant à lui, interroge la Ministre sur l'accompagnement des parcours scolaires des détenus dans les prisons, et souhaite savoir si le budget est totalement dépensé. Il interroge aussi la Ministre sur l'état d'avancement de l'avant-projet de décret Réinsert.

Mme Waroux se joint à cette dernière question.

Mme la Ministre explique l'avant-projet de décret Réinsert sera examiné par le Gouvernement le lendemain en troisième lecture et que dans un scénario favorable, les commissaires pourront examiner ce texte en commission dans 15 jours. Le budget évoqué vise donc à financer ce projet et cette école.

Au sujet des réductions de dotation, il s'agit d'une réestimation de l'Administration générale de l'Enseignement. Toutefois, elle précise que certaines réductions s'expliquent partiellement par la mise en œuvre progressive des accords sectoriels. Une augmentation du taux de personnel administratif et ouvrier avait été prévue. Le personnel administratif et ouvrier non nommé est donc à charge de cette AB, et ceux qui sont nommés relèvent d'un autre AB, ce qui explique cette diminution.

La Ministre indique ensuite, au sujet des personnes de référence, qu'un décret reprenant une série d'initiatives en Enseignement de promotion

(5) Voir annexe 3 : Détail des heures de formations dispensées aux animateurs volontaires et aux animateurs socio-culturels

sociale est passé en première lecture le 13 juin dernier. Ce décret opérationnel vise un certain nombre de montants budgétaires prévus pour l'accompagnement individualisé (40 équivalents temps-plein prévus) et pour les personnes de référence (10 équivalent temps-plein). Elle précise que ces personnes de référence sont réparties en fonction du temps de travail et des réseaux pour couvrir plusieurs écoles. Ce décret devrait être voté à la rentrée parlementaire.

Enfin, le projet d'école inclusive à St-Josse est bien compté dans l'ajustement budgétaire à hauteur de 75.000 euros. Elle rappelle également le complément budgétaire de CAP 48.

4 Vote

Conformément à l'article 70, § 4 du Règlement, la Commission recommande, par 8 voix contre 3, l'adoption par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2018 - partim pour les matières relevant de ses compétences.

A l'unanimité des 11 membres présents, il est fait confiance à la Présidente et au Rapporteur pour la rédaction de l'avis.

Le Rapporteur,

J.-M. DUPONT

La Présidente,

Ch. MORREALE

ANNEXE 1

PROVINCE/RÉGIONS	VILLE	ÉCOLE	NOMBRE D'ENFANTS ESTIMÉS
Bruxelles-Capitale	Anderlecht	Ecole communale Les Petits Goujons	148
		Ecole communale les Tourterelles	56
	Forest	Ecole communale numéro 9	132
		Ecole communale Ulenspiegel	143
	Saint-Gilles	Ecole communale 1 – 2	105
		Institut Saint Jean Baptiste de la Salle	114
	Ixelles	Ecole de la Sainte-trinité	100
		Institut des filles de Marie	102
	Bruxelles Ville	Ecole communale Heliport	92
		Ecole communale Canal	97
		Ecole communale fondamentale Emile Andre	67
		Ecole communale fondamentale Baron Steens	79
		Ecole communale Eclusier Cogge	104
		Ecole communale Léopold 1er	216
		Ecole communale Christian Merveille – Cureghem	52
		Ecole communale Gendebien (Groupe scolaire du Boubier)	16
		Ecole communale Mérode (Groupe scolaire Hayettes)	20
		Ecole communale Alouette	57
		Ecole communale Trieux	57
		Ecole communale Les Mimosas	17
Hainaut	Chatelineau	Ecole communale des Ecoles (Groupe scolaire du Boubier)	62
		Ecole communale des Trieux (Groupe scolaire grand-chêne)	52
		Ecole communale des Gaux (Groupe scolaire grand-chêne)	35
		Ecole Saint François d'Assise	76
	Courcelles	Ecole communale de Frameries – Centre	20
		Ecole communale Waloupi-Wainage	18
	Eugies (Frameries)	Ecole communale Waloupi-Pirionchamps	25
		Ecole communale de la Place Albert 1er	23
	Farciennes	Ecole fondamentale libre Bois-du-Luc	21
		Ecole du Trieu à Vallée	18
	Godarville (Chapelle-lez-Herlaimont)	Ecole fondamentale libre mixte Sainte-Marie	19
		Ecole communale Frameries - Champ perdu	15
	Houdeng-Aimeries	Ecole de la rue des Briqueteries	24
		Ecole de la rue Omer Tulippe	23
	Houdeng-Gougnies	Ecole communale de la chaussée du Roeulx	27
		Ecole communale de la rue du Couvent	38
	La bouverie	Ecole communale de la rue des Amandiers	13
		Collège Sainte-Marie nouveau monde	49
	Saint- Vaast	Ecole libre du Mont-à-Leux	47
		Ecole Saint Paul/Saint Maur	39
Liège	Mons	Ecole Pierre de Coubertin	74
		Ecole Saint-Exupéry	128
		Ecole communale de Luigne	50
		Ecole communale Raymond devos	22
	Mouscron	Ecole communale Arthur Haulot	34
		Athénée Royale Robert Campin – section fondamentale	137
	Tournai	Centre scolaire Don Bosco	26
		Ecole Fondamentale communale Fagnes	22
		Ecole Saint-Jean Baptiste	34
		Ecole St Jean Baptiste implantation M. Carème	35
		Ecole communale Les XV bonniers	23
		Ecole communale Régis Genaux	25
		Ecole communale Place Vinck	18
		Ecole communale Bellenay	62
	Herstal	Ecole communale Faurieux	30
		Athénée royal de Huy – section fondamentale	43
	Huy	Athénée royal de Verdi – section fondamentale	34
		Institut Saint-Louis	65
Namur	Pepinster	Ecole communale Six bonniers	53
		Ecole communale Centre	37
	Sclessin (Liège)	Ecole communale Deleval	54
		Ecole communale Radelet	41
	Seraing	Ecole communale Lize M	69
		Ecole communale Nord	55
		Ecole communale Morchamps	52
		Ecole communale Trixhes 1	27
		Ecole communale Plateau	36
		Ecole communale Troc	50
		Ecole St Etienne	38
		Ecole communale Andenne 1	36
	Wandre	Ecole communale de Olloy	15
		Ecole communale de Oignies	11
	Seille (Andenne)	Ecole Saint-Remy	18
		Ecole Saint-Remy – Section spécialisée	15
	Nismes (Viroinval)	Ecole fondamentale autonome Willy Félix	34
		Ecole fondamentale Weyler – implantation des Lilas	25
Luxembourg	Auvelais (Sambreville)	Ecole communale de Barvaux-sur-Ourthe	20
	Marche	Athénée Royal de Marche – section fondamentale	48

ANNEXE 2

Bilan Bel'J 2017			
	Chiffres 2016	Chiffres 2017	
Nombre de projets reçus :	15	18	
Nombre de projets sélectionnés :	15	16	
Nombre de candidatures reçues :	15	18	
Nombre de jeunes sélectionnés :	15	35	15 projets individuels 1 projet collectif de 10 jeunes
Age des jeunes	0-20 ans	3	
	21-24 ans	7	
	25-30 ans	5	
	31-35 ans	0	
	Plus de 36 ans	0	
Genre	Hommes	6	
	Femmes	9	
Origine provinciale	Bruxelles	7	
	BW	4	
	Namur	1	
	Liège	1	
	Hainaut	1	
	VB	1	
Statut	Etudiant	9	
	travailleur	0	
	demandeur d'emploi	6	
Domaine du stage	Agriculture et vie rurale	4	
	Architecture, aménagement et patrimoine	1	
	Art et culture		
	Citoyenneté	3	
	Communication et relations publiques	2	
	Droit et justice		
	Economie		
	Education et formation	2	
	Entreprenariat		
	Environnement et développement durable		
	Sciences, technologie et numérique		
	Services sociaux et soins de santé	3	
	Tourisme, sport et loisirs		

ANNEXE 3

Détail des heures de formations dispensées aux animateurs volontaires et aux animateurs socio-culturels

Vue générale du nombre d'heures dispensées et du nombre de participants :

Période de dispense de la formation			Nombre de participants	Nombre d'heures dispensées
2017	1er trimestre 2017	animateurs socio-culturels	935	1328
		animateurs volontaires	2366	3240
		TOTAL	3301	4568
	2ème trimestre 2017	animateurs socio-culturels	1142	1931
		animateurs volontaires	3128	4238
		TOTAL	4270	6169
	3ème trimestre 2017	animateurs socio-culturels	549	748
		animateurs volontaires	1323	1630
		TOTAL	1872	2378
	4ème trimestre 2017	animateurs socio-culturels	1209	1937
		animateurs volontaires	3356	3239
		TOTAL	4565	5176
	TOTAL		14008	18291

Liste des différentes formations organisées en 2017 et nombre de participants :

DENOMINATION DE LA FORMATION	Nombre de participants en 2017
TU divers	1000
Formation Régionale d'Animateurs	887
Formation Fédérale d'Animateurs	695
T1	640
Formation d'animateurs - Etape intermédiaire (A1)	564
T2	495
Formation d'animateurs - Etape brevet (A2)	400
Pi-days	368
animateurs de centres de vacances	348
Animateurs de centre de vacances	259
Formation d'animateur de centre de vacances	235
T3 Louveteaux	160
Formation de base d'animateur-trice-s de centres de vacances	142
Formation base Animateurs - Animer dans un Cvac	130
T3 Eclaireurs	127
Journée Bon to Go	123
STAGE DE BASE ANIMATEUR	105
Qualification	100
coordinateurs de centres de vacances	90
CT-2017-017451- TDH	90
Formation de Coordinateurs en Centre de Vacances	81
Formation “ Développement et relations interculturelles ”	76
WE EVALUATION FIN DE PARCOURS AN OBTENTION BREVET FWB	76
T3 Baladins	74
Formation d'Animateurs Jeunesse en Centre de Vacances	73
Formation d'animateurs-trices de centres de vacances	67
SGP-1 BACV - FAn 1	67

Week-end interrégional animateurs/trices CDV	64
BS 10	62
STAGE DE COMPLEMENT ANIMATEUR	60
formation d'animateurs modules A, B, C conjoints	59
SGP-1 BACV - FAn 2	59
Formation culturelle technique guitare	57
Formation de coordinateurs adjoints de centre de vacances	54
LUX 05	52
SGP-1 BACV - FAn 4	52
formation continuée des animateurs - mettre l'enfant au centre du CDV	50
WE SPECIALISATION A L'ANIMATION / CHOIX THEMATIQUES	50
BS 33	48
formation d'animateurs nature 1	48
gestion pédagogique, administrative et financière ...	48
HE 26	48
ANIM3-2017-017462	47
Formation base Animateur - WE fin de processus	47
BE 40	45
HL 21	45
Formations d'animateurs de centres de vacances	44
Formation continue des animateurs	43
T3 Pionniers	43
BE 20	42
FAN-2017-18353	42
BWO 11	41
BWO 25	40
C1 Week-end 2	40
Formation de coordinateurs - 2e année (R2B)	40
ANIM1- 2017 - 18358	39
BWE 37	38
ANIM1-2017-017453	37
FCCV Formation à la coordination	37
Formation complémentaire	37
formation continuée à l'animation en cdv	37
C1 Week-end 3	36

Formation “ Développement et relations interculturelles ” - suivi et approfondissement	36
Formation animateurs - Formation continuée	36
C1 Week-end 1	35
FAN-2017-017452	34
Formation de coordinateurs (R2 – session A)	34
Formation de Formateurs	34
WE FORMATION CONTINUEE POUR FORMATEUR	34
BS 02	33
conduite de réunions avec des enfants et des jeunes	33
Formation base animateurs - Placer les vacances au centre	33
BE 70	32
donner une direction au groupe sans tout diriger	32
Formation continuée : la mise en œuvre d'un projet pédagogique	32
Formation continuée de coordinateur-trice-s de centres de vacances	32
Formation d'animateur nature : théorie	32
Formation d'animateur nature: formation pratique	32
Formation de coordinateurs - 2e année (R2A)	32
ANIM2-2017-017454	31
formation continuée	31
BE 36	30
Les jeunes s'expriment : Pourquoi pas Toi ?	30
Les jeux et leur animation	30
BWO 01	29
C2 Week-end 1	29
FACV Perfectionnement pédagogique	29
FACV Stage de base 1	29
Formation d'animateurs jeunesse en Centre de Vacances - Magritte	28
FORMATION SECOURISME	28
UNIFOR NAN 04	28
FACV Stage de base 2	27
formation d'animateurs CDV modules A, conjoint au C	27
Formation de Cadres socio-culturels	27

ANIM1-2017-18354	26
BWE 67	26
Formation base Coordinateur week-end 2	26
Formation base Coordinateur week-end 3	26
Formation courte : Brevet Européen de Premiers Secours (BEPS)	26
LCO 36	26
Week-end de formation des animateurs de chantiers internationaux	26
accompagner le groupe, cycle de 5 jours	25
Accueillir l'enfant en situation de handicap dans une collectivité	25
BE 86	25
Formation base coordinateur week-end 1	25
HO 07	25
Laby "Découvrir son environnement institutionnel " niv débutant"	25
Animer des groupes de jeunes défavorisés	24
approfondissement en animation	24
Approfondissement et qualification	24
Autogestion planifiée et sa planification au service d'un projet collectif complexe	24
BWE 26	24
Comment gérer son temps ?	24
Comment mener un projet en partenariat	24
Comprendre le langage médiatique et politique	24
Créons ensemble ! Initiation à l'expression artistique urbaine	24
Décoder l'information : Outils et techniques	24
FACV - Module 1	24
FACV Perfectionnement technique	24
formation continuée d'animateurs CDV : démocratie et CDV	24
formation d'animateurs CDV modules C conjoint au A	24
L'alimentation durable : un enjeu éducatif majeur au cœur des Centres de jeunes	24
La convergence des 'luttres'	24
La place des femmes dans l'espace public, du témoignage à l'écriture	24
Mener des actions collectives	24

Non au racisme !	24
Un logement pour tous les jeunes : un Droit !	24
Une bonne collaboration pour un bon travail	24
ANIM2-2017-017460	23
Formation continue des formateurs	23
HC 01	23
HE 03	23
Laby "Découvrir son environnement institutionnel "	23
LO 01	23
Module de Base 1	23
UNIFOR NAN 47	23
animateurs de centres de vacances et formation continuée	22
C2 Week-end 2	22
Formation de Cadres Régionaux et Fédéraux	22
Formation de coordinateurs (R2 – session B)	22
Formation de coordinateur-trice-s de centres de vacances, 2ème étape	22
formation d'animateurs CDV, week-end d'évaluation	21
Module de Base 2	21
BE 05	20
conduite de réunions	20
N'oublie pas qui tu es !	20
« Dynamite de groupe »	19
animation : programme ? Planification ? Projet ?	19
BE 89	19
BEPS - Brevet Elementaire des Premiers Secours	19
BNO 25	19
BWO 20	19
Formation base Animateur/Coordinateur - WE fin de processus	19
UNIFOR NAN 32	19
« Sous ? Tiens ! »	18
Audiovisuel et éducation aux médias	18
BWE 03	18
Comment aider les jeunes à analyser leur situation de chômeur pour les aider à passer à l'action ?	18
FACV - Module 3	18

Formation d'animateurs en éducation au développement	18
gestion pédagogique et administrative d'un mouvement	18
inclure en animation	18
La nature au bout des doigts	18
NAN 32	18
Stage de base	18
weekend formateur	18
« Autre en-jeu »	17
« Ça s'dispute »	17
« Devenez follement riche ! »	17
« L'île de la réunion »	17
« Publi-citez-vous »	17
« Théâtre et Improvisation »	17
Animer un groupe de jeunes de milieux défavorisés	17
Animer un groupe international	17
Appréhender la complexité du Secteur J	17
BE 38	17
BS 34	17
conduite de réunion	17
Coordinateur de Centre de vacances	17
Diversifier ses sources de subsides	17
Etablir un Plan d'Action	17
Formation continuée : Agir les CEMEA	17
formation d'animateurs CDV : animer une activité	17
formation d'animateurs CDV modules A, B, C conjoints	17
formation de coordinateurs année 1 - week-end 2	17
formation de coordinateurs année 1 - week-end 3	17
Formation spécialisée à l'animation de jeunes handicapés	17
Jeunes ET Chômeurs : Comment les aider à passer à l'action ?	17
l'accueil en maison de jeunes	17
L'image comme outil de militance	17
Non à la Haine !	17
Réaliser un projet ? Oui, mais se réunir ? Pourquoi ?	17

Travail des matières	17
Travail des matières (suite)	17
« Eco ou & Co ? »	16
« Entrepreneur cherche architecte »	16
« Mode d'utilisation »	16
« Module de formation pour les nouveaux animateurs du secteur des Centres de Jeunes »	16
« Motiv... et vous ? »	16
« R-évaluation »	16
Accompagner les volontaires	16
Approfondissement: Activités sonores et musicales	16
Bien s'organiser: plus de temps, moins de stress	16
CT BEPS	16
CT-2017-017455 BEPS	16
Découverte des plantes et des fleurs comestibles	16
Découvrir et construire des jeux de société	16
Discipline positive en équipe	16
FACV-Module 2	16
Formation continuée : jeux et pratiques ludiques	16
Formation continuée de formateur-trice-s d'animateur-trice-s de centres de vacances	16
Formation de coordinateur-trice-s de centres de vacances, 1ère étape	16
Formation Organi'gratte	16
Harcèlement, Cyber-harcèlement : Comment se prémunir ? Comment réagir ?	16
Initiation à la Brain Gym	16
Jouer en EDD, pour quoi, pour quoi ?	16
La citoyenneté en pratique	16
Le développement durable dans la mise en place d'actions et d'événements	16
Le Fossé Nord/Sud	16
L'Education citoyenne des jeunes via le sport	16
Les ateliers de Martine	16
Les jeunes et le harcèlement de rue	16
Ma différence te dérange : Comment amener les jeunes à s'exprimer sur les discriminations via des techniques d'animation audiovisuelles ?	16
Nous, les jeunes, on met notre vie en capsule !	16

Soutenir l'engagement volontaire au sein des associations	16
Vers une construction de modèles théoriques autour des jeux et pratiques ludiques	16
ANIM1-2017-017459	15
BS 39	15
BS 81	15
Formation à l'animation	15
Formation spécialisée (AniJHan)	15
Le jeu	15
Brevet d'aptitude à l'animation de groupes	14
Brevet Européen de Premiers Secours (BEPS)	14
BWO 30	14
Compétences psychosociales - Dynamique de groupe	14
ENCADRER ET ANIMER SEJOUR THEMATIQUE TECHNIQUE	14
Formation d'animateurs - intermédiaire (A1)	14
Formation de Présidents	14
L'animateur et l'enfant	14
UNIFOR LCI 58	14
Brevet en gestion positive des conflits avec les jeunes (5-17 ans)	13
Créativité et expression	13
éducation de genre : éviter les comportements stéréotypés	13
FAN-2017-017458	13
FORFOR3	13
Formation continue de formateurs	13
Formation d'Animateurs de Centres de Vacances	13
Module de perfectionnement pédagogique et technique	13
Branchons-nous sur le secteur !	12
formation d'animateur module A (2)	12
Formation d'Animateurs de Centres de Vacances	12
For-One formation de formateurs d'animateurs (3)	12
Gestion des émotions et du stress par la Pleine Conscience	12
HO 13	12
Le cabinet de curiosités	12

Module Gestion	12
Module Jeux Semaine	12
Module Psycho	12
Module Santé	12
Petits jeux en société	12
Vidéastes Youtube : comprendre, décoder, se réapproprier	12
Albums jeunesse: outil ludique d'apprentissage	11
EIA Bruxelles 1ière année	11
EIA Charleroi 1ière année	11
Formation continuée à l'arbitrage du match d'improvisation théâtrale	11
Formation de coordinateurs adjoints - 1ère année (R1A)	11
Intelligences multiples... très multiples	11
L'animateur et le groupe	11
Pause relaxation: créer une bulle de détente	11
Recettes maison de l'image imprimée	11
UNIFOR BNO 25	11
WE FORM CCV GESTION D' UN EFT AU COMPORTEMENT DIFFERENT	11
« O'sons l'anim'son ! »	10
C0	10
C3C	10
CT-2017-017457 SRA	10
Formation courte: "Des outils pour faire face aux enfants qui présentent un comportement difficile	10
Formation d'animateurs - brevet (A2)	10
Formation d'Animateurs de Centres de Vacances	10
Gestion des conflits - niveau 2	10
HV 07	10
Jouer avec l'eau et le vent	10
L'accompagnement pédagogique en EDD avec l'éclairage de la gestion mentale	10
LCI 29	10
Redécouvrir sa ville et son environnement à travers le Street Art	10
Réseau, café partagé	10
« Heureux qui communique »	9
« N'ayons l'air de rien »	9
« Quelles drôles d'idées »	9

« Tête d’affiche »	9
Accueillir le jeune enfant de 2,5 à 3 ans	9
Baies, fruits, racines et peinture minérale	9
Brain Gym Verviers	9
BS 22	9
Café Internet	9
Créanimateur	9
Devenir animateur/trice à la coopération par le jeu	9
F2 - Formation d'acteurs de la formation	9
FACV Formation à la coordination	9
FORFOR 1 - 18352 2017	9
FORFOR 2 - 2017 - 18356	9
FORFOR 4	9
Formation base Animateur - Processus V	9
formation d'animateurs CDV module A supplémentaire	9
formation d'animateurs nature 2	9
formation de coordinateurs année 1 - week-end 1	9
formation de coordinateurs année 1 - week-end 4	9
Gestion mentale niveau 2	9
HO 03	9
Labo Textile	9
Module d'introduction	9
NAN 33	9
SGP-3 FoRS	9
Stage de base - partie 1	9
Stage de base - partie 2	9
« Hip Hop »	8
« Sportez-vous bien ? »	8
ANIM3-2017-017450	8
ANIM3-2017-017461	8
Approfondissement en gestion mentale (module 2)	8
AUX ARTS, CITOYENS!	8
Certificat en gestion positive des conflits interpersonnels	8
Créas	8
De la nature à l’atelier	8
Faites impression	8
Form'Acteurs	8

Formation base Coordinateurs - WE fin de processus	8
Formation continuée : adolescents et vie collective	8
Formation continuée : citoyenneté et espaces publics, les jeunes dans la cité	8
Formation continuée : Individu et groupes, influences dynamiques	8
Formation continuée : intégration d'enfants porteurs d'un handicap	8
Formation continuée : jeunes enfants en collectivité	8
Formation continuée : la mise en projet dans le cadre de formation	8
Formation continuée : place de l'animateur-trice volontaire et éducation non formelle	8
Formation continuée : spécificité du projet pédagogique en séjour de vacances	8
Formation continuée aux techniques d'animations - Créativité, expression manuelle et grimage	8
formation d'animateurs nature 3	8
Formation de coordinateurs adjoints (R1)	8
Formation de coordinateurs adjoints de centres de vacances (R1)	8
formation de coordinateurs année 2 - week-end 1	8
formation de coordinateurs année 2 - week-end 4	8
Formation de coordinateurs de chantiers	8
Formation de coordinateurs/trices de centres de vacances	8
For-One formation de formateurs d'animateurs (1)	8
Jeunesse, le Poids des Préjugés	8
Laby "Communiquer pour son association"	8
Le modèle ComColors au service de ma gestion d'équipe	8
les différences de culture, comment inclure tous les publics dans un CDV ou en formation, sans discrimination et en visant le bien-être de chacun	8
Livre créatif	8
Mon conseil des enfants.... Ici et Maintenant	8
Pour des réunions sereines et efficaces	8

Pratiquer la coopération : "L'essayer, c'est l'adopter!"	8
Repenser l'apprentissage scolaire en EDD : du devoir à l'apprentissage	8
Tout ce que vous devez savoir pour gérer votre asbl	8
Vannerie monumentale	8

*La moyenne de participants par groupe s'élève à 9 en 2017